

CE du 28 septembre 2017

Vos élus vous informent sur les points principaux.

Déclaration unanime des représentants du personnel au comité d'établissement :

« Les élu-e-s et représentants syndicaux au CE Pôle Emploi Nouvelle Aquitaine, réunis ce jour 28 septembre 2017, exigent unanimement de la Direction une clarification sur la situation financière de Pôle Emploi et de ses impacts suite aux informations publiées par la presse le mardi 19 Septembre 2017.

Rappelons que celle-ci faisait état, de la suppression « de milliers de postes » à Pôle emploi, et plus particulièrement des emplois de cadres. Ces suppressions annoncées semblent liées aux arbitrages budgétaires du gouvernement en cours de décisions pour le Projet de loi de Finances 2018. Le même article affirme selon un haut fonctionnaire anonyme qu'« une fois les postes supprimés, soit on réorganise en interne, soit on externalise ce service public, ce qui est probable ».

Suite aux interventions des représentants des CE au CCE Pole Emploi le 22 septembre 2017, une demande de CCE extraordinaire a été faite et obtenue sur les questions des effectifs et du financement de PE pour les mois à venir. Cette séance extraordinaire se tiendra le 03 Octobre prochain.

Compte tenu du climat d'inquiétudes et d'incompréhensions généré, l'urgence pour les salariés de l'Etablissement et les représentants du personnel demeure l'obtention d'une information entière, sincère, loyale et transparente sur les conséquences qu'aura la loi de finances 2018 pour l'avenir de Pôle Emploi. Les impacts de la déclinaison régionale de toutes les décisions gouvernementales devront donc être présentés avant la fin du mois d'Octobre aux membres du Comité d'Etablissement Nouvelle Aquitaine au regard de ses prérogatives et dans le cadre d'un futur Comité d'Etablissement Extraordinaire. »

Le Directeur Régional accepte la demande d'un C.E. extraordinaire, mais il ne convoquera l'instance avant fin octobre que s'il a plus d'informations à communiquer... Sinon plus tard...

Information en vue d'une consultation ultérieure sur l'évolution de Sainte- Marie-de-Ré : Quels changements ?



- **Transformation du Point Relais de l'île de Ré en Permanence et modification des jours d'ouverture au public** : Lorsque l'Etablissement revoit... c'est à la baisse donc fermeture en moyenne une journée par semaine selon la saisonnalité. Entre les ½ journées d'ouverture sur le flux, celles sur rendez-vous et celles fermées qui changent en fonction des mois de l'année, pas sûr que les usagers s'y retrouvent !
- Rattachement de l'ensemble de l'équipe du point Relais à l'agence de la Rochelle Lagord. L'Etablissement nous indique que « c'est ce que veulent les

collègues » : plus rien à dire...

Sauf peut-être, de rappeler à l'Etablissement qu'il doit présenter le dossier au CHSCT car il y aura forcément **un impact sur les conditions de travail** : Oups ! L'Etablissement ne l'avait pas jugé utile, mais peut-être vont-ils le faire... À suivre.

Actualité de la Direction :

■ Présentation succincte de la **Nouvelle Convention d'Assurance Chômage 2017**. La Direction entend les remarques liées à **l'absence de support de formation** et au peu d'interaction dans le module. Egalement l'établissement a admis que pour certains la formation pourrait être loin des dernières entrées en vigueur de Janvier et promet **une pique de rappel pour tous en décembre**. A suivre...

MAIS OÙ ÉTIEZ-VOUS
PASSÉ PICHON ?
ÇA FAIT 3 PLOMBES
QUE JE VOUS CHERCHE
SUR LINKEDIN, VIADEO
ET FACEBOOK ???



J'ÉTAIS À CÔTÉ CHEF,
À LA PHOTOCOPIE.

réseaux : **une lecture fortement conseillée !**

■ Instruction sur les réseaux sociaux : [Une instruction très complète](#) vient de sortir et concerne tous les agents y compris dans l'utilisation privée des

Fonctionnement du C.E. :

PASSAGE EN FORCE.... Leitmotiv du moment, à croire que la méthode des ordonnances donne des idées.

L'alliance CFDT/CFTC appuyée par le SNAP et la CFE-CGC a de nouveau frappé. Ils ont mis au vote **des modifications du règlement intérieur du C.E. adressées aux élus la veille au soir**. Certains élus n'ayant donc même pas eu la possibilité d'en prendre connaissance au préalable. Nous quittons la salle accompagnés par la CGT, SUD, CLL, FO pour ne pas prendre part à ce vote. Pas grave, la Direction met au vote : **10 pour. Circulez, y a plus rien à voir.**

Le but : pouvoir mettre à la tête des commissions du C.E. deux représentants syndicaux non élus. Espérons que cela ne cache pas des méthodes de clientélisme surtout lorsque pour une, il s'agit de la commission secours... À suivre de très près.



Vos représentants au C.E. Nouvelle Aquitaine :

Fabienne NIAUSSAT, Brigitte DOHEN, Elizabeth CHALEIX, Emmanuelle MONTEIL, Nacima BOUZABOUN, Jean-Bernard TRIPONEL, Thierry DARFEUILLE, Philippe LESHAURIES, Joël DOUMERGUE, Sylvain GABRY, Jean-François BROUARD.

Vous désirez recevoir les publications du SNU Poitou-Charentes dès leur diffusion ?

